



## UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

### Extrait du PV n° 03 du 13/09/2016

- Rappel des rencontres du 17/09 et annonce de celles des 24/09 et 01/10/2016.
- Résultats NC ou tardif :

10/09	AG Insurance - Engie-Electrabel 1	1 - 3
08/10	Inter New Inn 1 - Engie-Electrabel 2	3 - 4
	NATO 2 - Solvay Sports	1 - 1

- Comité de Discipline :

Rencontre Ramblers SC - Banque Nationale 2 du 03/09 : score devient 0 - 5 au lieu de 2 - 3 + amende de 25 euros à charge de Ramblers SC (*joueur n'a pas l'âge pour jouer en Vétérans*).

Rencontre CS Eurocommission7 - STIB-MIVB 3 du 03/09 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 4 - 0 + amende de 25 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).

Rencontre Banque Nationale 1 - CS Eurocommission 1 du 10/09 : forfait prévenu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de Banque Nationale.

Rencontre STIB-MIVB 3 - Brussels LTC 2 du 10/09 : score devient 0 - 5 au lieu de 0 - 3 + amende de 40 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).

Rencontre MADIP - STIB-MIVB 1 du 17/09 : forfait prévenu - score 0 - 5 + amende de 25 euros à charge de MADIP.

Rencontre CS Euroconseil - Banque Nationale 2 du 17/09 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de Banque Nationale.

Rencontre Brussels LTC 2 - FC Inter Jo du 17/09 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de FC Inter Jo.

Rencontre Ramblers SC - Brussels LTC 1 du 17/09 : score devient 0 - 5 au lieu de 3 - 6 + amende de 40 euros à charge de Ramblers SC (*joueur n'a pas l'âge pour jouer en Vétérans*) + amende de 25 euros à charge de Ramblers SC (*feuille originale non rentrée au 04/10*).

Rencontre Engie-Electrabel 2 - Ramblers SC du 24/09 : arrêtée. Score de 6 - 0 maintenu + amende de 50 euros + frais d'arbitrage de 36 euros (à rembourser à Engie-Electrabel) à charge de Ramblers SC.

Rencontre Inter New Inn 1 - PV Spartak du 24/09 : score de 4 - 0 indiqué par l'arbitre est entériné. Toutes les parties ont signé la feuille.

Rencontre CS Eurocommission 4 - STIB-MIVB 1 du 01/10 : manque d'organisation. Amende de 15 euros à charge de CS Eurocommission.

Rappels à CS Eurocommission : conformité des piquets de corner, accueil de l'arbitre, feuille de match à compléter convenablement.

Rencontre Ramblers SC - Euroconseil du 01/10 : forfait non prévenu (tardif) : score 0 - 5 + amende 75 euros à charge de Ramblers SC (dont 25 euros à ristourner à CS Euroconseil).

Rencontre Engie-Electrabel 2 - CS Eurocommission 6 du 15/10 se jouera sur le terrain de Eurocommission à 12 h 30. Engie-Electrabel reste l'équipe visitée.